



**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**PREFECTURE de la CHARENTE-MARITIME**

Il sera procédé **du mardi 23 avril 2019 au jeudi 9 mai 2019 inclus, soit durant 17 jours** à une enquête publique sur la commune de Courçon d'Aunis préalable à l'autorisation environnementale au titre de l'article L.181-1 du code de l'environnement pour le projet de la société EIFFAGE ROUTE SUD-OUEST de renouvellement et d'extension de la carrière située « Fief des Huitains » à Courçon (17 170).

**Ces activités sont classées sous la rubrique 2510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.**

Coordonnées du responsable du projet auprès duquel des informations peuvent être demandées :

Société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST- Agence Poitou Charentes Limousin – 14 rue Christophe Colomb Zac de Belle Aire Nord – 17 440 AYTRE - Tel : 05 46 44 30 46 – contact = M. MONAMY

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête, le dossier, les avis émis peuvent être consultés sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public"). Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr)

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, ou il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Gilles DEPRESLE, retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de Courçon d'Aunis où il pourra être consulté aux jours et heures habituelles d'ouverture du public : **Du Lundi au Vendredi : 08h30 - 12h30**

Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit en mairie de COURCON D AUNIS, Place la mairie 17170 COURCON D AUNIS, siège de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête. Les observations seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de COURCON D AUNIS dans les conditions suivantes:

- Mardi 23 avril 2019 de 09h00 à 12h00
- Mardi 30 avril 2019 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 9 mai 2019 de 09h00 à 12h00

Il transmettra le dossier de l'enquête, accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées au Préfet, dans les trente jours à compter de la clôture de l'enquête sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation environnementale.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront déposées à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), à la mairie de Courçon d'Aunis où elles pourront être consultées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête. Par ailleurs, les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions auprès du Préfet dans les conditions prévues aux articles L.300-1 et suivants du code des relations entre le public et l'administration (ex loi du 17 juillet 1978 sur la liberté d'accès aux documents administratifs).